

Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 - 18 h 00

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick ORTH, Maire.

Etaient présents : Mmes Mrs BRANGER Michaël – SAUVIAT Patrick (adjoints) – BELZACKI Catherine – WONG Sylvette – ETIENNE Corinne – FONTAINE Dominique PETIT Christian – BORDEZ Sophie

Absents excusés : Mrs DESNOS Gérard - GEVRIL Didier (qui donne pouvoir à M. ORTH Patrick)

Mme ETIENNE Corinne a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- Fête du 6 août
- Travaux de la mairie
- Etude d'une proposition pour un dispositif de téléconsultation « MEDADOM »
- Photocopieuse
- Affaires diverses

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion précédente.

Fête du 6 août

La fête communale est organisée samedi 6 août.

Le repas champêtre est organisé par l'association des Mésanges de Foucherolles, sur réservation.

Le spectacle des fontaines dansantes, financé par la commune, est réservé.

Pour l'animation musicale, le prestataire qui intervenait les années précédentes n'est plus disponible. Plusieurs propositions ont été reçues en mairie : association Domusic (Domats) pour 200 € ; un animateur (celui qui intervient à Ervauville) pour 450 € ; Deskaletvous (Chuelles) pour 900 €.

Le conseil municipal reçoit la présidente de Domusic, qui présente son association : prestations publiques ou privées, en milieu médicalisé et en EHPAD ; animations musicales en fonction de la demande et du public : soirée dansante, chant, concert, karaoké...

Suite à cette présentation, le conseil municipal retient la proposition de Domusic. Au vu du tarif, et si l'animation donne entière satisfaction, il propose de verser jusqu'à 100 € supplémentaires à l'association sous forme de subvention.

La Sacem sera à régler par la commune (musique vivante).

La liste du matériel nécessaire est établie, le groupe électrogène est réservé, les points logistiques sont fixés. Les toilettes sont fonctionnelles.

Sophie Bordez propose également de louer une structure gonflable, l'installation de jeux et un stand maquillage pour les enfants. Une structure gonflable est envisagée, avec un budget maximum de 200 €. Pas de coût pour les autres propositions.

Le contenu de l'affiche est établi, ainsi que les horaires.

Une animation « tambour » aura également lieu, proposée par l'association des Mésanges de Foucherolles.

2022-14 – Travaux de la mairie

M. le Maire présente le calendrier prévu pour les différentes étapes des travaux de la mairie :

- 29 juillet : mise en ligne de l'appel d'offres sur une plateforme dématérialisée – choix du journal « La République du Centre » pour la parution de l'annonce (journal d'annonces légales)
- 30 septembre – 12h00 : fin de la consultation
- 17 octobre : retour de l'analyse des offres par le maître d'œuvre (information est donnée sur le barème d'analyse des offres, pour choix du mieux-disant)
- 19 octobre : conseil municipal
- 15 novembre : début des travaux pour l'installation du bâtiment provisoire (déclaration préalable nécessaire)
- 15 décembre : installation du bâtiment provisoire
- Entre le 15 décembre et le 9 janvier : déménagement de la mairie
- 9 janvier : début des travaux

Ce calendrier est ainsi établi, à condition que l'appel d'offres soit fructueux pour tous les lots. M. le Maire fait part de son inquiétude par rapport à l'inflation des prix et aux ruptures de matériaux.

M. Sidoli, maître d'œuvre, sera recontacté afin de respecter les délais de mise en ligne du dossier de consultation.

Les banques seront consultées après étude des offres.

Les subventions accordées pour le moment s'élèvent à

- Département : 40 750 € (15.5 % du montant estimé)
- DETR : 65 703 € (25% du montant estimé)

Une subvention sera demandée auprès de la Région sur devis reçus. D'autres subventions sont-elles possibles auprès de l'ANAH, l'ADEME ?

Un devis sera demandé pour l'assurance construction, à prendre.

Dans le cadre des travaux de la mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise et charge M. le Maire à déposer tous dossiers d'urbanisme s'y afférant (déclaration préalable, dossier d'accessibilité des ERP...).

2022-15 – Etude d'une proposition pour un dispositif de téléconsultation « MEDADOM »

MEDADOM est un dispositif de téléconsultation, assurant de disposer d'un médecin dans les meilleurs délais, sans rendez-vous. Il s'agit d'une cabine et d'une borne installés dans un endroit stratégique (par exemple une pharmacie), ne nécessitant pas l'intervention de personnel médical ou paramédical à côté du patient. La cabine est équipée de dispositifs médicaux connectés (thermomètre, tensiomètre...). Son utilisation se fait dans le cadre d'un renouvellement d'ordonnance (maximum 2 fois) ou affections bénignes.

Une imprimante est nécessaire pour l'impression des ordonnances.

Le coût de location s'élève à :

- 215 € / mois sur 36 mois
- 315 € / mois sur 24 mois.

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion qui a eu lieu à Ervauville, pour la présentation de ce concept, et d'une visite à la pharmacie d'Egreville, équipée de ce dispositif (fréquentation moyenne d'un patient par jour).

La Mairie d'Ervauville propose l'installation d'une cabine à Ervauville, en commun avec Rozoy-le-Vieil et Foucherolles. La première idée était de l'installer à la MARPA, la seconde idée étant dans la salle communale.

Les conseillers émettent les avis suivants :

- l'accès se ferait plus facilement à la MARPA, accessible plus souvent
- l'installation à la salle communale nécessiterait la présence de quelqu'un aux horaires d'ouverture du local
- pourquoi ne pas proposer à d'autres communes environnantes ?
- système qui peut soulager les urgences
- dommage d'utiliser un nouveau système de médecin derrière un écran, médecin qui ne se déplace plus
- les personnes âgées ont leur médecin et vont en pharmacie en cas de besoin

A ce jour, la mairie de Rozoy a refusé de participer à ce dispositif commun, Ervauville est favorable.

Le conseil municipal émet donc un accord de principe à 9 voix « pour », Sophie Bordez « contre », en souhaitant revoir les conditions : installation à la Marpa – proposition à d'autres communes.

La date éventuelle d'installation n'est pas connue.

2022-16 - Photocopieuse

La photocopieuse actuelle présente des défaillances et l'extension de garantie coûte cher. Il est donc nécessaire de la remplacer.

Plusieurs propositions sont étudiées :

- A l'achat :
 - o 3 590 € HT - Yonne Copie (prestataire actuel)
 - o 2 495 € HT - Dactyl OMR
 - o Maintenance : même coût : 0.0039 € /page noir – 0.039 € / page couleur
- En location (coût location + maintenance) :
 - o 111 € HT / mois – Yonne Copie
 - o 81 € HT / mois – Dactyl Buro

Le conseil municipal étudie les avantages et les inconvénients entre location ou achat. Une subvention serait demandée sur l'achat.

Le délai de livraison est de 3 à 6 mois.

Après études de devis, et de la solution achat ou location, le conseil municipal décide à l'unanimité de remplacer la photocopieuse actuelle selon la proposition de Dactyl OMR pour un montant de 2 495 € HT, à l'achat. Une subvention sera demandée auprès du Département.

Le remplacement du système informatique de la mairie est également abordé. Un devis a été établi par la société Carmignac, mais il faut s'assurer de la réinstallation des logiciels mairie. La société Berger Levraut (fournisseur des logiciels mairie) a également établi un devis comprenant le système informatique et la réinstallation des logiciels. Il peut également être demandé conseil auprès de la société informatique installée sur la commune.

Une subvention de 1 592 € (80 % du devis Berger Levraut) a été attribuée par le Département.

Ce remplacement est à étudier.

Affaires diverses

M. le Maire remercie les personnes ayant tenu les bureaux de vote lors des dernières élections.

L'idée d'une boîte à livres est émise :

- sous quelle forme (château, quelque chose qui représente bien la commune de Foucherolles),
- fabrication (en palettes - dans un arbre...)
- emplacement
- public (adultes / enfants)
- boîte à partage ou seulement boîte à livres : uniquement boîte à livres

Catherine Belzacki fait part du nombre important de guêpes aux abords des colonnes de tri : voir à mettre un système de piège - bacs vidés une fois par semaine par la 3CBO, pas possible plus souvent.

Didier Gevril demande où en est le projet de bornes de recharge électrique pour les véhicules proposé par la 3CBO : en attente de retour.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire, Patrick ORTH



La secrétaire, Corinne ETIENNE

